Mercier
Hochelaga-Maisonneuve
Montréal

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Un avis public est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées que, lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve qui se tiendra le **lundi 2 mai 2022, à 19 h**, à la salle du conseil, située au 6854, rue Sherbrooke Est, niveau sous-sol, les élus statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

- 4766-4780, rue La Fontaine – permettre l'installation d'un escalier faisant saillie de 7,5 m dans une cour avant et une construction sous une saillie d'une superficie de 13 m^2, dérogeant ainsi aux dispositions de l'article 330 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) qui prescrivent une projection maximale de 5 m pour une saillie et une superficie maximale de 10 m^2 pour une construction sous une saillie.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande lors de cette séance.

La documentation relative à cette demande de dérogation mineure est disponible pour consultation sur le site web de l'arrondissement.

FAIT À MONTRÉAL, CE 14^{E} JOUR D'AVRIL 2022

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Annick Barsalou